|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Bureau des radiocommunications (BR)** | | |
| Circulaire administrative  **CA/221** | | Le 8 mai 2015 |
|  | | |
|  | | |
| **Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT et aux Membres du Secteur des radiocommunications** | | |
|  | | |
|  | | |
| Objet: | **Troisième atelier interrégional de l'UIT sur la préparation de la CMR-15 Genève, 1er-3 septembre 2015** | |
|  |
|  |
|  | | |

Par la présente Circulaire administrative, j'ai l'honneur d'inviter votre Administration ou votre organisation à assister au troisième atelier interrégional de l'UIT sur la préparation de la CMR-15 qui est organisé en application de la Résolution 72 (Rév.CMR-07).

L'atelier sera présidé par M. François Rancy, Directeur du Bureau des radiocommunications. Il se tiendra au siège de l'UIT à Genève du 1er au 3 septembre 2015. La séance d'ouverture débutera à 9 h 30 le 1er septembre 2015.

Sur la base des études préparatoires de l'UIT-R et des méthodes à appliquer pour traiter les points de l'ordre du jour de la CMR-15 figurant dans le Rapport de la RPC à la CMR-15, ainsi que de renseignements mis à jour concernant les travaux préparatoires menés par le Bureau et au niveau régional en vue de de l'AR-15 et de la CMR-15, cet atelier offrira aux participants la possibilité d'échanger des vues et de mieux comprendre les vues, positions et/ou propositions communes des entités concernées.

A cet effet, les participants, en particulier les groupes régionaux, sont invités à soumettre des contributions en anglais. Elles peuvent être communiquées par courrier électronique au secrétariat du BR ([brsgd@itu.int](mailto:brsgd@itu.int)), de préférence **au plus tard le 24 août 2015.**

Un programme provisoire de l'atelier est joint en **Annexe**. Il sera disponible sur le site web [www.itu.int/go/ITU-R/wrc-15-irwsp-15](http://www.itu.int/go/ITU-R/wrc-15-irwsp-15) et sera mis à jour à mesure que parviendront des informations nouvelles ou modifiées.

Veuillez noter que l'atelier se tiendra dans un environnement «sans papier», c'est-à-dire que tous les documents de l'atelier seront disponibles sur le site web précité. En conséquence, les participants sont invités à apporter leur ordinateur portable. Le service d'assistance informatique de l'UIT ([servicedesk@itu.int](mailto:servicedesk@itu.int)) a prévu un nombre limité d'ordinateurs portables, prêtés aux délégués qui n'en auront pas.

Interprétation

L'interprétation sera assurée dans les six langues officielles.

Participation à distance

Afin de faciliter la participation à distance, il est prévu de diffuser les exposés et les débats en mode audio et vidéo sur le web, dans les six langues officielles, grâce au Service de radiodiffusion Internet de l'UIT (IBS). Les participants n'ont pas besoin de s'inscrire à la réunion pour pouvoir suivre les débats sur le web.

Participation/Visas/Logement

La préinscription aux conférences et réunions de l'UIT-R est obligatoire et s'effectue uniquement en ligne par l'intermédiaire des coordonnateurs désignés de l'UIT-R. La préinscription en ligne à cet atelier débutera le 1er juin 2015. Les personnes souhaitant s'inscrire devront prendre contact avec le coordonnateur désigné pour l'entité qu'elles représentent. La liste des coordonnateurs désignés de l'UIT-R est disponible à l'adresse:

[www.itu.int/en/ITU-R/information/events](http://www.itu.int/en/ITU-R/information/events)

Le retrait des badges et l'enregistrement se feront à l'entrée du bâtiment Montbrillant de l'UIT (2 rue de Varembé, 1202 Genève) à partir de 8 heures les 1er, 2 et 3 septembre 2015. Vous voudrez bien noter que chaque participant devra présenter la confirmation d'inscription qui lui aura été envoyée par courrier électronique, ainsi qu'une pièce d'identité avec photo pour pouvoir recevoir le badge remis aux participants à l'atelier.

En ce qui concerne les réservations d'hôtel, pour les réunions tenues à Genève, veuillez consulter l'adresse: [www.itu.int/travel](http://www.itu.int/travel).

Pour les ressortissants de certains pays, l'entrée sur le territoire de la Suisse est soumise à l'obtention d'un visa. Au besoin, les demandes d'assistance de la part de l'UIT pour l'établissement de visas doivent aussi être faites par les coordonnateurs désignés pendant le processus d'inscription en ligne. Veuillez compter jusqu'à quatre (4) semaines pour obtenir l'assistance fournie par l'UIT. Vous trouverez de plus amples renseignements à l'adresse: [www.itu.int/en/ITU-R/information/  
events](http://www.itu.int/en/ITU-R/information/events).

Pour tout complément d'information concernant ce troisième atelier interrégional de l'UIT sur la préparation de la CMR-15, veuillez-vous mettre en rapport avec M. Philippe Aubineau, Conseiller pour la RPC, Bureau des radiocommunications (Tél.: +41 22 730 5992 ou e‑mail: [philippe.aubineau@itu.int](mailto:philippe.aubineau@itu.int)).

François Rancy

Directeur

**Annexe**: 1

**Distribution**:

– Administrations des Etats Membres de l'UIT

– Membres du Secteur des radiocommunications

– Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure

– Président et Vice-Présidents du Groupe consultatif des radiocommunications

– Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence

– Membres du Comité du Règlement des radiocommunications

– Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

ANNEXE

Troisième atelier interrégional de l'UIT sur la préparation de la CMR-15

Programme provisoire  
(Genève, 1er-3 septembre 2015)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Premier jour (mardi 1er sept. 2015) | Deuxième jour (mercredi 2 sept. 2015) | Troisième jour (jeudi 3 sept. 2015) |
| **9 h 30-10 h 00**  Ouverture | **9 h 00-10 h 20**  Point 1.1 de l'ordre du jour de la CMR-15\* | **9 h 00-10 h 20**  Point 7 de l'ordre du jour de la CMR-15\* |
| 10 h 00-10 h 20 – Pause | 10 h 20-10 h 40 – Pause | 10 h 20-10 h 40 – Pause |
| **10 h 20-12 h 00**  Etat d'avancement des travaux préparatoires de l'UIT et des groupes régionaux en vue de l'AR-15 et de la CMR-15 | **10 h 40-12 h 00**  Points 1.2 et 1.3 de l'ordre du jour de la CMR-15\* (y compris des informations sur le point 9.1 de l'ordre du jour (question 9.1.7)) | **10 h 40-12 h 00**  Points 7 (suite) et 9.1 (question 9.1.2) de l'ordre du  jour de la CMR-15\* (y compris des informations sur  le point 9.1 de l'ordre du jour, questions 9.1.3, 9.1.5, 9.1.8) |
| 12 h 00-14 h 00 – Pause | 12 h 00-14 h 00 – Pause | 12 h 00-14 h 00 – Pause |
| **14 h 00-15 h 30** Point 1.5 de l'ordre du jour de la CMR‑15 et suivi des vols à l'échelle mondiale pour l'aviation civile (Résolution 185 (Busan, 2014))\* (y compris des informations sur les points 1.17 et 1.18 de l'ordre du jour) | **14 h 00-15 h 20**  Points 1.6, 1.8 et 1.9.1 de l'ordre du jour de la CMR-15\* (y compris des informations sur le point 1.7  de l'ordre du jour) | **14 h 00-15 h 20**  Points 1.11, 1.12 et 1.14 de l'ordre du jour de la CMR-15\* (y compris des informations sur le point 1.13 de l'ordre du jour) |
| 15 h 30-15 h 50 – Pause | 15 h 20-15 h 40 – Pause | 15 h 20-15 h 40 – Pause |
| **15 h 50-17 h 00** Points 1.16 et 1.4 de l'ordre du jour  de la CMR-15\* (y compris des informations sur le point 1.15 de l'ordre du jour) | **15 h 40-17 h 00**  Points 1.9.2 et 1.10 de l'ordre du jour de la CMR-15\* (y compris des informations sur le point 9.1 de l'ordre du jour (question 9.1.1)) | **15 h 40-17 h 00**  – Point 10 de l'ordre du jour de la CMR-15  – Conclusion et clôture |

\* Présentation et explication des vues, positions et/ou propositions communes des groupes régionaux (Groupe des pays africains/UAT, APT-APG, Groupe des Etats arabes/ASMG, CITEL‑PCC.II, RCC, CEPT-CPG) sur les points inscrits à l'ordre du jour de la CMR-15, en lien avec les parties correspondantes du Rapport de la RPC à la CMR-15 et avec les positions d'autres organisations (par exemple, OACI, OMI, OMM, etc.). A ce stade, l'ordre des présentations relatives aux différents points inscrits à l'ordre du jour de la CMR-15 est indicatif. Il pourra être modifié par la suite si nécessaire.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_